



SYNOPSIS

«Le 25 novembre 1910, au nom du peuple français, la Cour d'Assise de Seine Inférieure déclare Jules Durand coupable de complicité d'assassinat et ordonne qu'il ait la tête tranchée sur la place publique». Cette grave erreur judiciaire s'est passée au Havre et elle n'a laissée aucune trace.

Les dossiers sur «Le Dreyfus des ouvriers» ont mystérieusement disparu et la ville n'a cessé de se reconstruire, recouvrant ses blessures d'un sédiment de nouveauté et d'oubli. Muni de deux portraits de Jules Durand, je pars à la recherche de ce qui reste de sa mémoire.

Je retrouve les lieux et les hommes que Jules Durand aurait pu rencontrer. Syndicalistes, dockers, juge, avocat, psychiatre, voisins... chacun se souvient de cette histoire et interroge son héritage, les luttes ouvrières et la justice de classe dont il est le symbole. «Un documentaire interrogeant la mémoire avec puissance et opportunité.»

(Les Fiches du Cinéma)

Quand la machine judiciaire et médiatique s'emballe !

Jules Durand est le secrétaire du Syndicat ouvrier des charbonniers du port du Havre. Le 18 août 1910, il lance une grève très suivie : outre une augmentation de salaire, le syndicat réclame une réduction du temps de travail pour compenser le préjudice de la mécanisation et préserver l'emploi. Il demande l'installation de douches sur les quais. La grève paralyse le port du Havre. Le 9 septembre, une rixe éclate entre trois ouvriers charbonniers en grève depuis trois semaines et Louis Dongé, contremaître non gréviste, qui décède le lendemain des suites de ces violences commises en état d'ivresse.

Jules Durand est arrêté chez lui le 11 septembre et l'instruction menée au pas de charge. Il est inculpé comme deux autres dockers, de complicité morale d'assassinat et incarcérés à la maison d'arrêt du Havre. Dix charbonniers, non grévistes, l'accusent d'être le commanditaire

du meurtre. Le commissaire Henry, chef de la sûreté du Havre, chargé de l'enquête, ne croit pas en la culpabilité de Durand, il rédige plusieurs rapports à décharge. Sans résultat. Le 3 novembre, il est renvoyé devant les Assises, à Rouen. Le 25 novembre, il est condamné à mort par la Cour d'Assises de la Seine Inférieure. Il est d'ailleurs le seul condamné à la peine capitale parmi les accusés. Le 31 décembre 1910, l'avocat de Durand, René Coty accompagné d'Henri Généstal, maire du Havre, sont reçus à l'Élysée par le Président de la République.

Le soir même, Armand Fallières, ordonne la grâce partielle de Jules Durand en décidant de commuer la peine capitale en sept ans de réclusion criminelle. Trop tard, à la prison Bonne-Nouvelle de Rouen, Durand a sombré dans la folie. Gracié en 1918, il meurt en 1926.

